



République Française

Département de Haute-Loire

MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte de Gestion 2020
2. Approbation du Compte Administratif 2020
3. Affectation de Résultats,
4. Vote du Budget Primitif 2021
5. Base d'Imposition 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois d'avril, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, RIBES Xavier, MIGLIORINI Aurélie, VIALE Karine et PESSEMESSE Bernard conseillers municipaux,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs, SOUCHIERE Loïc, TERRASSE Chloé et Mr FAURE Johan

Secrétaire de séance : Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h15.

Le procès-verbal de la précédente séance est accepté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif Communal 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées :

Après avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020

La présidence est donnée et assurée M. BREYSSE Christian, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, dressé par Monsieur ALLEMAND Olivier, Maire de la commune, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2019		76 259.96		269 546.00
Opérations de l'exercice 2020	155 279.99	339 216.78	30 836.62	286 207.39

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

<i>A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	+ 183 936.79
<i>B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	0.00
<i>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 183 936.79
<i>D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)</i>	+ 331 630.73
<i>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	0.00
<i>Besoin de financement = F = D + E</i>	0.00
<i>AFFECTATION = C = G + H</i>	183.936.79
<i>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</i>	183 936.79
<i>2) H. Report en fonctionnement R 002</i>	
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal de 2021 qui s'élèvent en dépenses et en recettes à :

BUDGET PRIMITIF 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNAL	307 964.00	307 964.00	702 777.08	702 777.08

BASE D'IMPOSITION 2021 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

En vue du recouvrement des impôts directs communaux, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal aux fins de déterminer les bases d'imposition pour 2021 et d'opter entre les différents modes de calcul. Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le mode de variation proportionnelle stable et le maintien des taux d'imposition suivants

Taxe foncière (bâti) : 7.96 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.78 %

QUESTIONS DIVERSES

Signature de l'engagement pour maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire rappelle à son conseil le choix d'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la Cure ; il informe son conseil qu'il y a lieu de signer l'acte d'engagement avec Madame DORMOIS.

Versement d'une subvention à la PEP : Le Conseil Municipal à l'heure actuelle ne souhaite pas subventionner cet organisme

Etat de péril imminent : Suite à la menace d'un immeuble en péril, Monsieur le Maire a signalé au Tribunal administratif de Clermont Ferrand un état de péril imminent sur la commune. Monsieur Genova désigné en sa qualité d'expert par le Tribunal Administratif s'est rendu sur les lieux en présence du propriétaire et de Monsieur le Maire afin d'établir la dangerosité du bâtiment pour le propriétaire et les riverains. Un rapport doit parvenir à la commune et au propriétaire.

Location d'une nacelle : Etant donné la location d'une nacelle nécessaire pour l'élagage des arbres

de la commune et ceux de Freycenet La Cuche

Vu l'entraide des 2 communes et la durée des travaux de 2 jours par commune

Vu la facture de l'entreprise Loxam d'un montant de 904 94 €

Entendu l'exposé, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à la commune de Freycene la Cuche le remboursement de 452.47 € pour la location de la nacelle.

Médecine préventive : Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Centre de gestion concernant l'adhésion à un service de santé au travail ; Etant donné l'effectif faible de 2 salariés permanents sur la commune, l'adhésion à ce service n'est pas nécessaire pour la collectivité.

Gite Retrouvance : Monsieur le Maire informe son Conseil que les négociations avec l'ONF sont toujours en cours. L'ONF continuera d'honorer son contrat pour le règlement de l'emprunt. Une réflexion est lancée pour étudier les modalités de réouverture du gite.

Elaboration du PLUI : L'élaboration du PLUI est en cours, le bureau d'étude Campus et Mr Ruel chargés de l'élaboration du PLUI ont présenté un plan de zonage. Les informations sur le PLUI sont disponibles sur la page PLUI du site internet de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal. Un dossier de concertation est consultable en Mairie. Monsieur le Maire souhaite qu'un recensement des immeubles inhabités soit fait.

Panneaux photovoltaïques : les demandes de pose de panneaux photovoltaïques au sol ne seront pas traitées sans l'aval de la communauté de communes car de tels projets peuvent impacter les communes avoisinantes.

Terrains sectionaux : Le travail de délimitation des sections est en cours ainsi que la réglementation de gestion. Une annexe concernant les dépenses et les recettes de chaque section est jointe au budget prévisionnel. Un rendez-vous avec la secrétaire générale de la sous-préfecture de Brioude est prévu pour faire le point.

Mobilier du gite communal : Il est prévu de transporter le mobilier du gite dans la petite salle polyvalente dans l'attente de pouvoir organiser une vente des meubles qui ne sont pas conservés par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h48.